Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 034-213402456-20231220-2023_047DCM-DE



Commune de Saint-Chinian Département de l'Hérault République Française

Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2023-047 Séance du 18 décembre 2023

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du cloître, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE: 19

PRÉSENTS: (10) Mme Catherine COMBES, Maire;

M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÈTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, Adjoints;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Sandrine COUSTE, Mme Sylvie MAURY, M. Luc FOURNIER, Conseillers municipaux.

<u>POUVOIRS</u>: (3) M. Clément CHAPPERT à M. Alain GHISALBERTI, M. Jean-François MADONIA à Mme Catherine COMBES, M. Philippe MARCON à M. Sylvain DÉCOR.

ABSENTS: (4) M. David MOUTON, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

ABSENTS EXCUSÉS: (2). Mme Julie BENEZECH, M. Franck TEYSSIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE.

DATE DE CONVOCATION: 13 décembre 2023

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée depuis ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment dans ses articles L 313-1, L 332-8 alinéas 1, 2 et 6, L 332-13 et 14 ;

Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois des collectivités sont créés et modifiés par l'organe délibérant ;

Conformément à l'article L 313-8 alinéas 1, 2 et 6 du Code Général de la Fonction Publique, par dérogation au principe et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues, des emplois permanents peuvent être également occupés par des agents contractuels territoriaux ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal par délibération n°2022-056 lors de la séance du 1er décembre 2022 ;

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 034-213402456-20231220-2023_047DCM-DE

Madame le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs qui sera annexé à cette délibération et de procéder au recrutement nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'ADOPTER la mise à jour du tableau des effectifs de la commune à partir du 1^{er} janvier 2024.

<u>Article 2 : DE REAFFIRMER</u> la possibilité, par dérogation au principe énoncé à l'article L. 311-1 et sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues, de recruter des agents contractuels sur des emplois permanents selon la législation citée précédemment.

Article 3 : D'INSCRIRE au budget principal 2024 les éléments correspondants.

<u>Article 4 :</u> La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Public de l'Hérault,
- Monsieur le Comptable du SGC Biterrois.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 20/12/2023

Le Maire,
Catherine COMBES

We rank to the company of the company

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur www.felerecours fr.



TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOI PERMANENT - COMMUNE DE SAINT CHINIAN 2

Envoyé en préfecture le 21/12/2023 Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 034-213402456-20231220-2023_047DCM-DE

			TEMPS DE TRAVAIL			ID : 034-2134024	D: 034-213402456-20231220-2023_047 SERVICE AFFECTATION OU	
TE RIE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	TC	ETP	h/35°	Pourviis & statut	poste	
			/TNC		administra	ative		
A	Attaché	Attaché	тс	1	35/35°	CDD remplacement attente fonctionnaire	Secrétaire générale	
	Attaché	Attaché	тс	1	35/35°	Non pourvu		
В	Rédacteur	Rédacteur pal 1° cl	TC	1	35/35°	Non pourvu		
В	Rédacteur	Rédacteur	тс	1	35/35°	Titulaire	Secrétaire d'accueil - Etat Civil e Cimetière	
С	Adjoint administratif	Adjoint adm pal 1°cl	тс	1	35/35°	Non pourvu	Secrétaire polyvalente	
С	Adjoint administratif	Adjoint administratif	tc	1	35/35"	Titulaire	CNI/Passeport/ARG	
С	Adjoint administratif	Adjoint administratif	TC	1	35/35*	Titulaire	Comptable Assistante RH	
С	Adjoint administratif	Adjoint administratif	TC	1	35/35*	Titulaire (janvier 2024) Titulaire	Agent chargé de l'urbanisme	
С	Adjoint administratif	Adjoint administratif	TC	1	35/35°	CDD remplacement attente fonctionnaire	Référent informatique ASVP / Placier Receveur	
С	Adjoint administratif	Adjoint administratif Adjoint administratif	TNC	0,5	17,5/35*	Non pourvu		
С	Adjoint administratif	Adjoint administratii	INC		es dont 7 p			
			W.	Filk	ere technic	ine		
В	Technicien	Technicien pal 1°cl	тс	1	35/35*	Titulaire	Responsable technique (RST	
<u>. </u>	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	TC	1	35/35*	Non pourvu		
c	Adjoint technique	Adjoint tech pal 1°cl	тс	1	35/35*	Titulaire	Adjoint RST	
c	Adjoint technique	Adjoint tech pal 1°cl	тс	1	35/35*	Titulaire	Agent ST	
c	Adjoint technique	Adjoint tech pal 2°cl	тс	1	35/35°	Non pourvu		
С	Adjoint technique	Adjoint technique	тс	1	35/35°	Titulaire	Agent ST	
С	Adjoint technique	Adjoint technique	TC	1	35/35°	Titulaire	Agent ST	
С	Adjoint technique	Adjoint technique	TC	1	35/35°	Titulaire	Agent ST	
С	Adjoint technique	Adjoint technique	TC	1	35/35*	Titulaire	Agent ST	
С	Adjoint technique	Adjoint technique	TC	1	35/35*	CDD remplacement attente fonctionnaire	Agent ST	
С	Adjoint technique	Adjoint technique	тс	1	35/35°	Titulaire	Agent ECM	
С	Adjoint technique	Adjoint technique	тс	1	35/35°	Titulaire	Agent ECM	
С	Adjoint technique	Adjoint technique	тс	1	35/35°	Titulaire	Agent entretien / ECP	
С	Adjoint technique	Adjoint technique	тс	1	35/35*	CDD remplacement attente fonctionnaire	Agent marché / Entretien Placier Receveur	
С	Adjoint technique	Adjoint technique	тс	1	35/35°	Titulaire (janvier 2024)	Agent entretien / ECP	
С	Adjoint technique	Adjoint technique	TC	0,9	31,5/35	• Stagiaire	Agent ECM / Cantine	
С	Adjoint technique	Adjoint technique	TNC	0,9	31,5/35	Titulaire	Référent périscolaire élementaire	
С	Adjoint technique	Adjoint technique	TNC	0,8	28/35°	CDD remplacement attente fonctionnaire	Agent entretien / ECP	
С	Adjoint technique	Adjoint technique	TNC	0,8	28/35°	CDD remplacement attente fonctionnaire	Agent entretien / ECP	
С	Adjoint technique	Adjoint technique	TNC		27/35°	CDD remplacement attente fonctionnaire - création	Agent entretien / Collège E	
			B. 100		es dont 18			
			T ==	_	35/35°	Titulaire	ATSEM	
С	ATSEM	ATSEM pal 1°cl	TC	+	35/35*	Non pourvu		
С	ATSEM	ATSEM pal 2°cl	10		tes dont 1			
			in all		lère anima			
С	Agent animation		TN	C 1	35/35*	Non pourvu		
					oste non p			
				_	lière cultu			
В	Assistant de conservation	Ass Conserv pal 2°cl	TC	+	35/35*	Non pourvu	Responsable Médiathèqu	
С	Agent territorial du patrimo	ir adj territorial pal 2°cl	TC		35/35° ites dont 1	Pourvu	Référente association	
			F			ce municipale		
С	T	Brigadier Chef principal	тс	1	35/35*	Non pourvu		
c		Brigadier Chef principal	тс	+	35/35*	Titulaire	Responsable PM	
_		1		2 00	stes dont 1	pourvu		

18/12/2023 pour 01/01/2024